



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° DE_011_2025
Séance du 08 avril 2025

Membres en exercice : 11	Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT
Présents : 8	
Absents : 3	
Représentés : 0	Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Magnolia PONS
Votants : 8	
Pour : 8	Représentés :
Contre : 0	Absents : Arnaud BUSCAIL, Gwenaëlle LAPEYRE, Jean-François THEUILLON
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Carole LACANAL
	Date de la convocation : 02 avril 2025

Objet : Subventions aux associations 2025

Vu les différentes demandes de subventions présentées par les associations de SABARAT, et la coopérative Scolaire de l'Ecole de Sabarat;

Vu la proposition de la commission « Finances-Impôts » réunit le 2 avril 2025 ;

ASSOCIATION	SUBVENTION 2025
Comité des Fêtes	4 200 €
École - Coopérative Scolaire	1 000 €
Association des Parents d'élèves	150 €
ACCA	250 €
Le Goujon de l'Arize	250 €
SABARAT Olympic Club - Pétanque	0 €
Observatoire de SABARAT	250 €
Association Moto Course	250 €
Foyer Rural	400 €
Amicale des Pompiers du Mas d'Azil	150 €
Association Cosette (Chats Errants)	250 €
TOTAL SUBVENTIONS	7 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- accorde les subventions ci-dessus ;

M. PONS ne prend pas part au vote de la subvention du Comité des Fêtes

M. REY ne prend pas part au vote de la subvention du SABARAT Olympic Club - Pétanque

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé en registre tous les membres présents.

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025

Date de réception de l'AR: 17/04/2025

009-210902532-DE_011_2025-DE

A G E D I

A Sabarat, le 08 avril 2025

Le Maire,

Laurent MILHORAT



Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 17 AVR. 2025
après dépôt en Sous-préfecture le 17 AVR. 2025
après publication ou notification le 17 AVR. 2025

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025

Date de reception de l'AR: 17/04/2025

009-210902532-DE_011_2025-DE

A G E D I